



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteur concours et formation préparation concours

RAPPORT DE JURY

CONCOURS EXTERNE POUR L'ACCÈS AU CORPS DE TECHNICIEN D'ART DE CLASSE NORMALE MÉTIER DU TEXTILE SPÉCIALITÉ « ARTISTE LICIER »

SESSION 2022

I. LE RAPPEL DES ÉPREUVES	3
A. <i>Épreuves d’admissibilité.....</i>	3
B. <i>Épreuves d’admission</i>	3
II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE	3
III. LE JURY.....	4
A. <i>La composition du jury.....</i>	4
B. <i>La formation du jury et la réunion de cadrage</i>	4
IV. LE DÉROULEMENT DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE.....	4
A. <i>LES ÉPREUVES D’ADMISSIBILITÉ</i>	4
1) <i>L’épreuve écrite d’admissibilité.....</i>	4
2) <i>L’épreuve orale d’histoire de l’art.....</i>	5
2) <i>L’épreuve de dessin.....</i>	5
V. LES STATISTIQUES	8

I. LE RAPPEL DES ÉPREUVES

A. Épreuves d'admissibilité

L'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des technicien(ne)s d'art ainsi que la composition des jurys définit comme suit les épreuves d'admissibilité :

« (...) 1° Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier, dont le coefficient est fixé à 1. Cette partie comporte un temps de préparation d'une durée de vingt minutes, et un temps de dialogue avec le jury de vingt minutes.

- une interrogation sur les techniques du métier, dont le coefficient est fixé à 2. Cette partie comporte un temps de préparation d'une durée de vingt minutes, et un temps de dialogue avec le jury de vingt minutes

2° Une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité. Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation). Cette épreuve porte un coefficient 2 et dure deux heures. »

B. Épreuves d'admission

L'article 5 de l'arrêté du 26 février 2014 mentionné précédemment définit la phase d'admission comme suit :

« Cette phase comporte une épreuve pratique, comportant :

- la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité ou aux étapes de production, assortie d'un coefficient 4 ; et

- pour certains métiers ou certaines spécialités ou étapes de production, la réalisation d'une épreuve de dessin assortie d'un coefficient 1.

Plus précisément pour cette spécialité,

- l'épreuve pratique consiste en la réalisation d'un fragment de tapis ou de tapisserie d'après un modèle donné, après avoir fait l'échantillonnage et le calque technique (cinq semaines).

- l'épreuve de dessin consiste en :

a) Dessin d'observation d'une nature morte ou d'un modèle vivant (quatre heures) ;

b) Etude de rythme en noir et blanc d'après un tapis ou une tapisserie (quatre heures) ;

c) Agrandissement aux carreaux et mise en couleur (vingt et une heures).

II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	Du 12 mai au 16 juin 2022
Dates des épreuves d'admissibilité	Les 11, 18, 19 et 20 octobre 2022
Date de la réunion d'admissibilité	Artiste licier (19 octobre 2022)
Dates des épreuves d'admission	Du 14 novembre au 16 décembre 2022, et du 3 au 6 janvier 2023
Date de la réunion d'admission	Le 11 janvier 2023

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels. Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>.

III. LE JURY

A. La composition du jury

Le jury était composé des personnes suivantes :

Président :

Monsieur Gérald REMY, conservateur du patrimoine, inspecteur des collections, Mobilier national.

Membres :

- Madame Muriel CINQPEYRES-BERNADAT, technicienne d'art classe exceptionnelle, photographe, Mobilier national ;
- Madame Cynthia DRULHE, technicienne d'art de classe supérieure, responsable du nuancier informatisé des manufactures, Mobilier national ;
- Madame Fanny LACUGNE, technicienne d'art de classe normale, licière haute-lice, Mobilier national ;
- Madame Marie-Hélène MASSÉ-BERSANI, contractuelle catégorie A, inspectrice des collections, Mobilier national.

Examinatrice spécialisée en dessin :

- Madame Isabelle BARTHEL, artiste designer diplômée de l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD).

B. La formation du jury et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation du concours : le planning et les étapes de la procédure, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

IV. LE DÉROULEMENT DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE

A. LES EPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

1) L'épreuve écrite d'admissibilité

L'ensemble des candidats a pu traiter le sujet proposé dans les temps impartis bien qu'une certaine précipitation en fin d'épreuve est palpable dans certaines copies.

Le jury apprécie l'effort fait par les candidats pour contrôler leur orthographe et grammaire même si certaines fautes élémentaires sont encore présentes.

La correction de cette épreuve d'admissibilité continue à mettre en évidence les différents niveaux de préparation à cette épreuve. Des copies témoignent d'une réelle aisance rédactionnelle parmi les candidats au détriment d'autres plus inégales.

Le jury invite les futurs postulants à s'entraîner et prendre conscience que cette capacité à organiser et présenter ses idées sera un fort atout dans leurs vies professionnelles futures.

2) L'épreuve orale d'histoire de l'art

Malgré leurs connaissances indéniables en histoire de l'art, les candidats ont toujours du mal à se dégager des archétypes tels que les indications précises de l'auteur et de la datation. La méconnaissance de ces deux éléments est souvent un facteur déstabilisant lors des entretiens alors qu'elle pourrait devenir une force et le point de départ d'une réflexion plus aboutie.

Les candidats doivent comprendre que c'est cette réflexion nourrie par leurs travaux et lectures qui permettra d'appréhender et de formaliser les créations ou restaurations qui leurs seront demandées durant leurs vies professionnelles.

3) L'épreuve orale de techniques du métier

Constitués de candidats particulièrement impliqués dans la préservation des métiers d'art et de leurs savoir-faire, les candidats ont su mettre à profit l'enseignement reçu et leurs recherches personnelles afin de répondre au mieux aux questions du jury.

Comme pour l'épreuve écrite d'admissibilité, les entretiens successifs mettent en lumière l'aisance d'élocution de certains candidats mais aussi parfois un manque de préparation à cette épreuve frisant l'incorrection envers le jury.

B. LES EPREUVES D'ADMISSION

1) L'épreuve pratique d'admission

Même si tous les candidats ont pu achever le travail demandé selon la durée déterminée, une interrogation du jury subsiste sur leur gestion du temps. Ces derniers ne semblent pas avoir mis à profit cette période pour réfléchir à leur manière d'opérer et codifier leurs choix, précipitation qui se ressent dans leurs ouvrages. Les conséquences de cette impréparation ont conduit le jury à qualifier les travaux de moyen ou médiocre.

Les candidats doivent garder en mémoire que la durée de cette épreuve n'est pas arbitraire et constitue le temps nécessaire pour fournir une réalisation aboutie et consensuelle.

2) L'épreuve de dessin

Les épreuves de dessin sont destinées à évaluer les candidats sur leur niveau en matière de dessin, d'analyse et de composition, et de l'utilisation des couleurs.

En effet, la pratique du dessin, la compréhension des compositions des œuvres et des couleurs occupe une place importante dans l'exercice des métiers de licier et de restaurateur. Ces métiers impliquent, tout au long de la carrière professionnelle, la réalisation de dessins ainsi que la pratique des couleurs, éléments essentiels à la conception de toute tapisserie.

Les épreuves de dessin se déroulent en trois temps :

A/ Dessin d'observation d'une nature morte ou d'un modèle vivant :

L'objet du dessin d'observation s'est porté sur une nature morte.

Les candidats ont eu à reproduire, en noir et blanc sur format raisin, un ensemble d'éléments de formes et de textures différentes, disposés dans une composition pyramidale. Deux vases et une statuette d'animal étaient mis en avant. Ces objets en céramique sont issus des réserves du Mobilier National, avec l'accord avec Monsieur Gérard Remy, Président du Jury, en charge de leur conservation. Des éléments végétaux renforçaient cette composition.

Ces éléments ont été placés de sorte à ce que chaque point de vue puisse bénéficier des mêmes critères à rendre compte : composition générale, cadrage et gestion de l'espace, échelle de valeurs allant du noir au blanc avec des niveaux de gris intermédiaires, formes géométriques et textures, jeux d'ombres et de lumières.

La nature morte mettait l'accent sur les formes organiques aux textures subtiles, les valeurs allant du plus sombre au plus clair, des textures variées, les jeux de courbes et contre-courbes mis en avant, ainsi que la gestion de l'espace de la composition volontairement épurée, les vides et pleins faisant le lien entre les objets présentés.

Il était attendu des candidats de prendre en compte la composition générale et sa structure, le respect des proportions, les niveaux de valeurs, la traduction des textures, les ombres et la lumière, mais également le placement de tous ces éléments dans l'espace du format raisin. L'exercice vise à évaluer la capacité du candidat à reproduire ce qu'il voit : la sensibilité personnelle de chaque candidat se met au service de la proposition à représenter, en la retraduisant par le dessin en noir et blanc. Ce dessin se destine à être le plus proche possible de la réalité et de l'intention de la proposition, pour des raisons d'analyse et de capacités de reproduction demandées dans les métiers auxquels les candidats postulaient.

La gestion du temps, importante pour ce métier de licier, permettait également de mesurer les indispensables capacités d'observation et d'attentions aux détails rendus, et le soin apporté à l'exécution dans la totalité de la durée de l'épreuve.

Les candidats ont, semble-t-il, pour la plupart, saisi les enjeux du caractère obligatoire de cet exercice auquel ils se sont prêtés dans le cadre de ce concours. Les dessins des candidats ont montré des niveaux disparates, avec des rendus comportant des surprises sur le traitement des éléments à représenter. Certains travaux ont mis en avant une forme de prise de recul face au sujet, pour décider ensuite de choix graphiques et sensibles mis en œuvre pour la représentation. Même si aucun élément n'a été négligé de manière générale, l'attention aux détails ou au rendu de formes ou textures spécifiques a été variable. Les meilleurs travaux ont su réunir le plus d'attendus positifs. Cet exercice demande une maîtrise suffisante du dessin de reproduction du réel en noir et blanc, couplé à un entraînement régulier pour atteindre un but précis : une compréhension des nombreux enjeux d'une proposition à retraduire selon une volonté ou une intention donnée. Le dessin ici se met au service de ce qui est proposé et demandé, en vue d'une pratique professionnelle future.

B/ Étude de rythme d'après une tapisserie :

La tapisserie choisie pour cet exercice était accrochée dans la salle de dessin, devant les candidats. Il s'agissait d'une tapisserie de haute-lice, la « Bannière de saint Germain », d'un format de 2,14m de largeur par 2,70m de hauteur. L'année de conception étant de 1828. Cette tapisserie a été réalisée d'après une huile sur toile « Apothéose de saint Germain », peinte en 1824 par l'artiste Antoine-Jean Gros, aux dimensions de 1,82m de large par 2,51m de haut. Cette œuvre est conservée dans la Chapelle du Grand Trianon, aux Châteaux de Versailles et Trianon.

Cet exercice s'est décomposé en deux parties distinctes mais concourant au même but : l'étude de rythme générale selon la composition et selon le traitement des valeurs.

Il était attendu des candidats de savoir appréhender le format de l'œuvre par la redéfinition du format par homothétie, de savoir lire la composition générale de l'œuvre historique telle qu'elle est communément employée dans la pratique artistique de l'époque. Cette composition se traduit par des lignes géométriques selon les procédés dont les artistes étaient coutumiers, et dont les lignes déterminent l'organisation spatiale d'une œuvre pour en construire son équilibre (axes, symétrie, diagonales, cercles, pyramides, horizontales, verticales, obliques, spirale, plans successifs, sens de la lumière, etc).

Le choix d'une œuvre faisant état du refus des règles de composition par l'artiste n'est pas ici le propos.

Ensuite, les candidats ont eu à retraduire les valeurs de l'œuvre en respectant la composition générale définie en partie 1. Ces valeurs s'échelonnent en différents niveaux de gris répartis entre le blanc (maximum de clarté) et le noir (minimum ou absence de clarté).

L'ensemble des travaux a montré un engagement de l'observation du sujet de la tapisserie de grand format, présentée dans la salle de dessin. Le sujet proposait un élément central fort, tel que représenté par l'œuvre d'origine. Cette observation attentive leur a permis de se poser les bonnes questions pour la plupart, et de chercher les éléments pertinents à signifier. Les meilleurs travaux ont su allier une

analyse cherchant à comprendre au plus près la structure de la composition et ses proportions, ainsi que le rendu sensible des valeurs dans une harmonie générale.

Cet exercice est très spécifique, car il allie quelques capacités de calcul pour maîtriser l'homothétie de laquelle découlera les proportions justes, des capacités de géométrie et de visualisation d'une structure générale et sa (dé)composition, avec la capacité à rendre compte des valeurs et leur gradation entre le noir et le blanc, sans tenir compte des couleurs en tant que telles.

C/ Agrandissement aux carreaux et mise en couleur :

Cette épreuve consiste à reproduire une œuvre en couleurs à la peinture acrylique, en utilisant la technique de l'agrandissement aux carreaux, sur une toile de 1m x 1m.

L'œuvre choisie était un recadrage, pour les raisons du format carré attendu, d'une reproduction photographique d'une huile sur toile intitulée « Spearfish red moon » (2019) de l'artiste contemporain d'origine écossaise Peter Doig né en 1959.

L'usage de la couleur est une partie essentielle dans le métier de licier.

Ici l'attente s'est portée d'abord sur la capacité de reproduction de la composition par la maîtrise de la technique de l'agrandissement aux carreaux.

Ensuite, l'attente se porte sur l'approche chromatique ainsi que la décomposition de l'œuvre dans ses nuances, ses contrastes, le rendu des matières et l'harmonie générale pour rendre compte au mieux de l'œuvre proposée par une interprétation juste, sensible, harmonieuse, et le plus en lien avec le travail de l'artiste.

Quasiment l'ensemble des candidats ont produit des travaux de bon niveau, montrant une homogénéité de groupe qui démontre la possibilité d'un travail d'équipe, en plus de l'autonomie nécessaire dans le métier de licier. La partie agrandissement aux carreaux est comprise par l'ensemble des candidats. L'ensemble des travaux ont su rendre compte des nuances chromatiques spécifiques à cette œuvre, avec des appréciations variées du traitement de la matière, des observations plus ou moins appuyées dans les rendus de certains éléments de l'œuvre d'origine. L'observation des détails des personnages présents dans l'œuvre ainsi que le rendu des transparences ont été les points de réflexion pour les candidats, avec des rendus variables. Les meilleurs travaux se sont distingués par la capacité à interpréter puis recréer une harmonie chromatique et gestuelle par la retranscription des matières, la sensibilité du rendu des couleurs dans leurs nuances au plus proche, avec le rendu des personnages.

Cet exercice demande une pratique de la peinture assidue couplée à celle du dessin, une approche de coloriste indispensable, une compréhension des nuances / contrastes/harmonies chromatiques, une capacité d'interprétation qui fasse ressortir une harmonie générale en lien avec une œuvre faite par un artiste. Sans oublier l'observation des œuvres dans les musées, galeries et autres institutions afin de mesurer au plus près les intentions plastiques des artistes, au service desquelles les candidats mettront tout leur savoir-faire en pratique.

En conclusion pour ces trois épreuves pratiques de dessin, on note d'une manière générale un niveau disparate des candidats, selon la nature des épreuves, qui se ressent dans les travaux rendus, selon leur sensibilité et leur approche personnelle. Leurs rendus ont démontré de la capacité d'observation du général et des détails, un intérêt de la pratique du dessin et surtout de la peinture. Ces facultés sauront trouver leur place au service des attentes spécifiques des métiers auxquels ils ont postulé par ce concours.

V. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : 4

	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de candidats présents	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents	Nombre de candidats admis
Femmes	6	5	2	2	2	2
Hommes	1	1	1	1	1	1
Total	7	6	3	3	3	3

Nombre de désistements : 1

Seuil d'admissibilité : 10,04 sur 20.

Amplitude des notes : de 10,04 à 17,2 sur 20.

Seuil d'admission : 8,36 sur 20.

Amplitude des notes : de 8,36 à 12,1 sur 20.

Taux de réussite (nombre de postes offerts / nombre total de candidats convoqués x 100) : 66,66 %

Monsieur Gérald REMY



Président du jury